

La Fondation Humanitaire de Gaza – Un rouage dans la machine génocidaire d'Israël

Les politiques d'Israël à Gaza – en particulier l'opération des points de distribution d'aide de la Fondation Humanitaire de Gaza (GHF) et l'interdiction d'accès à la mer du 12 juillet 2025 – constituent une attaque systématique contre les civils palestiniens et exigent une condamnation sans équivoque. Ces actions violent les principes fondamentaux du droit international humanitaire (DIH), transforment l'aide humanitaire en arme et forcent les Palestiniens désespérés à jouer à une roulette russe mortelle sur les sites de la GHF. L'interdiction maritime, imposée en plein été dans des conditions invivables, prive les civils de nourriture, de secours et de dignité, les poussant vers des points d'aide mortels où ils risquent la mort ou la mutilation. L'effet cumulé de ces politiques, combiné aux déclarations explicites des responsables israéliens, révèle non seulement une intention, mais une stratégie coordonnée qui répond à la définition légale du génocide.

Violations du droit international par Israël

La conduite d'Israël à Gaza viole de manière flagrante le droit international humanitaire et des droits humains, codifié dans les Conventions de Genève, le droit international coutumier et les traités multilatéraux :

1. Violation du principe de distinction

En plaçant les points de distribution d'aide de la GHF à l'intérieur ou à proximité des zones d'évacuation militaire – comme le point de contrôle de Netsarim et certaines parties de Rafah – Israël ignore le principe fondamental de distinction entre civils et combattants, consacré dans l'article 48 du Protocole additionnel I des Conventions de Genève. Le Bureau des droits humains de l'ONU a signalé 798 décès près des points d'aide depuis fin mai 2025, dont au moins 615 directement liés aux sites de la GHF (Reuters, 11 juillet 2025). Le personnel des FDI tire régulièrement sur ces foules, confirmant un danger délibéré pour les civils.

2. Punitio collective

Le blocus de Gaza, intensifié depuis octobre 2023 et renforcé par l'interdiction d'accès à la mer du 12 juillet 2025, viole l'article 33 de la quatrième Convention de Genève, qui interdit la punition collective. La pêche a été une source alimentaire cruciale à Gaza pendant des générations. En interdisant non seulement la pêche, mais aussi la baignade dans la chaleur brutale de l'été – au milieu de maisons détruites, d'une pénurie d'eau et d'absence d'électricité – Israël inflige des souffrances à la population en violation de ses obligations légales en tant que puissance occupante.

3. Privation arbitraire de la vie

L'interdiction d'accès à la mer, appliquée par des ordres de tirer à vue sur les nageurs et les pêcheurs, constitue une violation claire de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui garantit le droit à la vie. Combinée aux tirs des FDI sur les sites d'aide de la GHF, ces actions représentent un schéma d'exécutions arbitraires qui équivalent à des crimes contre l'humanité en vertu du Statut de Rome.

4. Instrumentalisation de l'aide humanitaire

La GHF, créée dans le cadre d'une initiative conjointe américano-israélienne début 2025 et gérée avec la sécurité des FDI et des contractants privés américains, compromet les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. La déclaration d'Amnesty International du 29 mai 2025 a condamné la GHF comme « illégitime et inhumaine », notant qu'elle viole l'obligation d'Israël de garantir le bien-être de la population occupée. Au lieu de fournir un accès sûr à l'aide, la GHF expose les civils à une violence mortelle, transformant l'aide humanitaire en un instrument de guerre.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à « créer des conditions de vie calculées pour entraîner la destruction physique *d'un peuple* », en violation directe de l'article II(c) de la Convention sur le génocide de 1948.

Intention génocidaire : Les mots derrière la guerre

Le seuil légal pour le génocide inclut l'exigence d'une intention spécifique. Les dirigeants politiques et militaires israéliens ont exprimé cette intention à maintes reprises en termes sans équivoque. Le ministre de la Défense Yoav Gallant a qualifié les Palestiniens d'« animaux humains », tandis que le ministre du Patrimoine Amichai Eliyahu a proposé de larguer une bombe atomique sur Gaza. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a invoqué l'ordre biblique de « se souvenir d'Amalek », un appel historiquement interprété comme un mandat d'anéantissement total.

Le ministre des Finances Bezalel Smotrich a déclaré : « Pas un seul grain de blé ne devrait atteindre Gaza », et le président Isaac Herzog a nié l'innocence des civils, affirmant leur culpabilité collective. Le ministre de l'Éducation Yoav Kisch a déclaré sans détour : « Il faut les exterminer. » Les déclarations des généraux des FDI et des membres de la Knesset font écho à cette rhétorique génocidaire, un vice-président de la Knesset appelant à « rayer Gaza de la surface de la terre », et un autre exhortant à « aplatiser Gaza sans pitié ».

Ces déclarations ne sont pas des aberrations – elles reflètent la politique de l'État. Année après année, la Marche du Drapeau de Jérusalem résonne de chants de « Mort aux Arabes », soulignant une culture d'élimination au cœur de l'État israélien. La fusion d'un langage déshumanisant avec des politiques qui détruisent systématiquement la vie civile révèle l'intention génocidaire derrière les actions d'Israël à Gaza.

Les jours les plus sanglants aux points de distribution de la GHF

Les points de distribution de la Fondation Humanitaire de Gaza sont devenus des terrains de massacre. Parmi les jours les plus sanglants depuis fin mai 2025, on note :

- **3 juin 2025** : 102 morts, 490 blessés
- **6 juin 2025** : 110 morts, 583 blessés
- **8 juin 2025** : 125 morts, 736 blessés
- **10 juin 2025** : 163 morts, 1 495 blessés
- **11 juin 2025** : 223 morts, 1 858 blessés
- **12 juin 2025** : 245 morts, 2 152 blessés

Ces incidents, corroborés par des journalistes et du personnel médical, montrent un schéma récurrent de tirs ciblés contre des civils rassemblés pour recevoir de l'aide. L'augmentation du nombre de morts est la conséquence directe de la militarisation délibérée de l'espace humanitaire.

Effondrement du système de santé de Gaza : Hôpitaux ciblés, médicaments bloqués

Alors que les civils sont mutilés sur les sites de la GHF et à travers Gaza, ils ne trouvent aucun refuge dans les hôpitaux – car Israël a bombardé et endommagé **tous les hôpitaux**. L'infrastructure de santé de Gaza a été systématiquement ciblée, réduisant les salles d'opération en ruines, détruisant les unités de soins intensifs et tuant médecins, infirmiers et patients. L'Organisation mondiale de la santé a condamné ces attaques comme des crimes de guerre.

En raison du blocus, les médicaments essentiels, y compris les anesthésiques, les analgésiques et les antibiotiques, ne sont pas disponibles. Les médecins sont souvent contraints d'effectuer des amputations, des césariennes et des chirurgies vitales **sans sédatifs ni anesthésie**. Cette cruauté n'est pas un dommage collatéral – elle fait partie du plan. Blesser des civils aux points d'aide et leur refuser un traitement sert l'objectif génocidaire plus large d'Israël d'éliminer la population de Gaza par tous les moyens.

Soldats ordonnés de tirer sur des civils : Violations de la loi et de la conscience

Dans un exposé accablant publié par *Haaretz* le 27 juin 2025, plusieurs soldats israéliens ont témoigné qu'on leur avait explicitement ordonné d'ouvrir le feu sur des Palestiniens non armés rassemblés sur les sites de distribution d'aide de la GHF. Ces témoignages confirment ce que les survivants et les journalistes rapportent depuis longtemps : les civils faisant la queue pacifiquement pour de la nourriture et de l'eau ont été délibérément ciblés, et non pris accidentellement dans des tirs croisés. Un officier a décrit la scène comme un « champ de tuerie » et a admis que des munitions réelles ont été utilisées non pas pour

se défendre, mais pour disperser les foules par la force. Cette politique de meurtre calculé viole à la fois le droit international et l'éthique militaire.

Les procès de Nuremberg, qui ont suivi les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, ont établi un précédent selon lequel « obéir aux ordres » n'est pas une défense pour les crimes de guerre. Les soldats sont personnellement responsables des conduites illégales, surtout lorsque les ordres sont manifestement illégaux. Ce principe est inscrit dans le propre Code d'éthique des FDI, qui affirme que les soldats israéliens ont non seulement le **droit**, mais le **devoir** de désobéir aux ordres illégaux. Tirer des munitions réelles sur des civils non armés – en particulier ceux qui cherchent de l'aide humanitaire – n'est pas une zone grise : c'est un crime de guerre. Les soldats qui ont suivi ces ordres, les commandants qui les ont donnés et l'État qui a permis cette politique doivent tous être tenus responsables. La responsabilité morale ne peut être externalisée. Elle ne peut pas non plus être enfouie sous les ruines d'un peuple privé de nourriture, d'eau et de dignité.

Témoignage d'une victime : Abattu alors qu'il mourait de faim

Je veux partager ici une histoire personnelle concernant un ami proche, un jeune résident de Gaza, âgé de seulement 20 ans. Il a perdu toute sa famille dans une frappe aérienne israélienne en 2024. Depuis, il vit seul au milieu des ruines, cherchant de la nourriture, errant dans un état de choc traumatique. Début juillet 2025, il n'avait pas mangé depuis quatre jours complets. Ses mains tremblaient de faim ; sa vision était floue ; sa respiration était haletante sous la chaleur écrasante de l'été. La faim déchirait son corps. Il n'avait pas le choix. Il a marché – titubant, vraiment – vers le site d'aide de la GHF à Netsarim. C'était son dernier espoir.

Quand il est arrivé, il s'est retrouvé entouré de milliers d'autres, tout aussi désespérés. Soudain, sans avertissement, les forces israéliennes ont ouvert le feu. Les balles ont déchiré la foule. Il a été touché une fois au bras, puis au dos. Une troisième balle a perforé sa cuisse. La quatrième a brisé une partie de sa colonne vertébrale. Il s'est effondré dans le sable, paralysé, saignant, entouré de cris. Il n'y avait pas d'ambulances. Pas de brancards. Pas de médecins. Seulement le courage brut d'étrangers – d'autres Palestiniens qui ont refusé de l'abandonner. Ils l'ont porté à pied sous la menace constante d'être à nouveau ciblés jusqu'à l'hôpital fonctionnel le plus proche. Il a perdu un doigt. Il ne marchera peut-être plus jamais. Mais il a survécu. Et pour quoi ? Pour avoir essayé de manger.

Interdiction maritime forçant la dépendance à la GHF

L'interdiction d'accès à la mer du 12 juillet 2025 a éliminé la dernière source alimentaire indépendante de Gaza. En criminalisant la pêche et la baignade sous peine de mort, Israël a privé les Palestiniens de leur autonomie et les a poussés vers la seule option restante : les sites de la GHF. Médecins Sans Frontières a rapporté que l'interdiction, appliquée pendant un été insupportable avec peu d'ombre ou d'eau, a exacerbé la déshydratation, la malnutrition et le désespoir (MSF, juillet 2025). Cette politique canalise les Palestiniens vers des

pièges d'aide mortels – refusant des alternatives vitales tout en construisant des zones de mort.

La GHF comme rouage dans la machine génocidaire d'Israël

La Fondation Humanitaire de Gaza n'est pas un fournisseur d'aide neutre – c'est un rouage dans une machine génocidaire. Sa structure garantit que les civils sont exposés à un danger maximal sous le prétexte de secours. L'interdiction maritime, la militarisation de l'aide et le ciblage systématique des sites de distribution se combinent en une stratégie cohérente : détruire la population civile de Gaza en tout ou en partie.

Le bilan de l'ONU de 798 morts sur les sites d'aide, qui augmente quotidiennement, s'accompagne de dizaines de milliers d'autres blessés, traumatisés et déplacés. Les opérations de la GHF – menées sous la supervision des FDI et avec le soutien des États-Unis – la rendent complice de crimes contre l'humanité. Elle permet un génocide dissimulé sous un langage humanitaire.

Conclusion

Les actions d'Israël à Gaza – à travers la GHF, l'interdiction maritime, le blocus total et la destruction systématique du système de santé de Gaza – ne sont pas seulement moralement répréhensibles, mais juridiquement indéfendables. Ces politiques violent le droit international, les normes humanitaires et les principes fondamentaux de la dignité humaine. La Fondation Humanitaire de Gaza, au lieu de fournir des secours, fonctionne comme un mécanisme d'extermination. L'interdiction maritime du 12 juillet force les civils à choisir entre la faim ou une mort presque certaine sur des sites d'aide militarisés. La destruction des hôpitaux et le refus de médicaments aggravent les souffrances.

Le monde doit agir. La GHF doit être démantelée. L'interdiction maritime doit être levée. Les hôpitaux de Gaza doivent être reconstruits et réapprovisionnés. Et Israël doit être tenu responsable de sa campagne génocidaire. Rien de moins que la survie d'un peuple – et la crédibilité du droit international – n'est en jeu.